

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération 2023 des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux dispositions des articles L.22-10-8 et L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023, résultant de la mise en œuvre des politiques de rémunération des dirigeants mandataires sociaux approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2023, ont été approuvées par l'Assemblée Générale Mixte qui s'est réunie le 13 juin 2024.

Ces éléments figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 disponible sur le site de la Société (<https://investors.worldline.com/fr/home/resultats-et-rapports>) comme suit :

RÉSOLUTIONS	RÉSULTATS DU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2024	RENOI VERS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UIVERSEL 2023
13^{ème} résolution Approbation des informations mentionnées au I. de l'article L.22-10-9 du Code de commerce relatives aux rémunérations des mandataires sociaux	Approuvée à 94,31%	Section D.2.1 (pages 426-468)
14^{ème} résolution Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Bernard Bourigeaud, Président du Conseil d'administration jusqu'au 14 décembre 2023	Approuvée à 99,58%	Paragraphe D.2.2.3 et D.2.2.7 (pages 447-448 ; 456-457)
15^{ème} résolution Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Georges Pauget, Président du Conseil d'administration par intérim à compter du 15 décembre 2023	Approuvée à 99,61%	Paragraphe D.2.2.3 et D.2.2.7 (pages 449 ; 456-457)
16^{ème} résolution Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Gilles Grapinet, Directeur Général	Approuvée à 92,40%	Paragraphe D.2.2.1 et D.2.2.7 (pages 440-444 ; 456-457)

17^{ème} résolution

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Marc-Henri Desportes, Directeur Général Délégué

Approuvée à 92,61%

Paragraphe D.2.2.2 et D.2.2.7
(pages 445-447 ; 456-457)

Politiques de rémunération 2024 des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'administration du 20 mars 2024, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a approuvé les politiques de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2024.

En application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, ces politiques de rémunération ont été approuvées par l'Assemblée Générale Mixte qui s'est réunie le 13 juin 2024.

Les actionnaires ont approuvé, sans modification, les résolutions relatives aux politiques de rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, telles que présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 disponible sur le site de la Société (<https://investors.worldline.com/fr/home/resultats-et-rapports>) comme suit :

RÉSOLUTIONS	RÉSULTAT DU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2024	RENOI VERS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UIVERSEL 2023
18^{ème} résolution Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration	Approuvée à 99,49%	Paragraphe D.2.1.2 (page 438)
19^{ème} résolution Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général	Approuvée à 90,45%	Paragraphe D.2.1.1.2 (pages 428-435)
20^{ème} résolution Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué	Approuvée à 90,97%	Paragraphe D.2.1.1.3 (pages 436-438)
